



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Identité Nationale
de Santé
INS
**Bien identifié·e,
bien soigné·e.**



Parcours sécurisé.

L'Identité Nationale de Santé (INS) suit chaque usager tout au long de son parcours de santé.
Elle facilite et sécurise le partage des données entre les professionnels
qui participent à sa prise en charge.

Afin de valider cette identité,
ces derniers vous demanderont votre pièce d'identité,
au moins une fois.